

COMMUNE DE LE NIZAN (Gironde)

CONSEIL MUNICIPAL **Procès-verbal de la séance du 09 juillet 2021**

Date de Convocation : 29 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LE NIZAN (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Michelle LABROUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 13 (dont trois procurations)

PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Maire. MM. GEROMETTA, LESCOUZERES, M. PICHEVIN, adjoints. Mmes BERTS, DIDY, ESPAGNET, LARRUE. MM. DESPUJOLS, TCHERBAKOFF.

Absents excusés : Mme FLEURY, adjointe (procuracion donnée à Mme BERTS). Mmes LACOSTE (procuracion donnée à Mme LABROUCHE), MISRAOUI (procuracion donnée à Mme LABROUCHE). MM. CLERC, LABROUCHE.

Secrétaire de séance : M. GEROMETTA

ORDRE DU JOUR :

- 1- Contrat d'adressage de la commune avec la Poste ;
- 2- Adhésion au groupement de commandes entre la CdC du Bazadais et les communes membres concernant les travaux de voirie 2022-2026 ;
- 3- Demandes de subventions ;
- 4- Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I- Contrat d'adressage de la commune avec la Poste

Délibération n° 2021-18

Votes pour : 13 (dont trois procurations) contre : 0 abstention(s) : 0

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est possible de mener avec la Poste un travail de dénomination et de numérotation de certaines voies de la commune dans le but d'optimiser l'adressage des habitations de la commune.

En effet, au fil des ans, des nouvelles habitations ont vu le jour, des parcelles ont été divisées en plusieurs lots, générant une numérotation souvent difficile à établir.

Il est de plus essentiel d'améliorer la distribution du courrier et des livraisons, parfois source de conflits de voisinage, et d'assurer également un meilleur guidage des services de secours et d'incendies lors des interventions à domicile, tout en prenant en compte l'arrivée prochaine de la fibre sur la commune.

Mme le Maire présente à cet effet une proposition chiffrée des services de la Poste pour un accompagnement dans cette réforme avec la réalisation d'un audit conseil de fiabilisation des adresses, d'un plan d'adressage et accompagnement à la communication, ceci pour un coût total de 3 240.00 € ttc.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Considérant la nécessité d'actualiser l'adressage des habitations de la commune au regard de tous les points sus-énumérés par Mme le Maire ;
- DONNE un avis favorable pour engager un travail de dénomination et de numérotation des voies avec mise en conformité de l'adressage, en collaboration avec les services de la Poste ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce programme.

II- Adhésion au groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Bazadais et les communes membres concernant les travaux de voirie 2022-2026

Délibération n° 2021-19

Votes pour : 13 (dont trois procurations) contre : 0 abstention(s) : 0

Mme le Maire informe le conseil municipal que lors de la conférence des Maires en date du 10/05/2021, il a été évoqué la possibilité de mutualiser la passation des procédures de marché public à l'échelle de la Communauté de Communes concernant les travaux de voirie 2022-2026.

Au travers de cette démarche, il s'agirait principalement d'harmoniser et de réduire les prix appliqués par les cabinets d'étude et les entreprises de travaux publics aux collectivités du territoire, d'une part, et de dispenser ces dernières de devoir gérer des procédures de consultation, d'autre part.

Pour ce faire, toutes les communes intéressées doivent délibérer afin de valider leur adhésion au groupement de commandes.

Il est précisé que cette adhésion est gratuite et que les communes ne seront pas contraintes de commander des prestations au travers des marchés publics qui seront conclus.

Où l'exposé du maire, le conseil municipal,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2332-15 ;

Considérant que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commande, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la Communauté de Communes du Bazadais et ses communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de gros entretien de la voirie et de création de voiries.

Dès lors, il apparaît nécessaire de constituer un groupement de commandes afin :

- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des études et de piloter des travaux de voirie (gros entretien et création de voiries) ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de gros entretien de la voirie ;
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de création de voiries.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- De valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant des travaux de voirie, et d'y adhérer ;
- De désigner la Communauté de Communes du Bazadais en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'approuver la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention.

III- Demandes de subventions

Délibération n° 2021-19

Votes pour : 13 (dont trois procurations) contre : 0 abstention(s) : 0

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu des demandes de subventions accompagnées de leur bilan financier, émanant du comité des fêtes, de l'association des anciens combattants et de la croix rouge de Langon.

Il avait été demandé à l'association des anciens combattants de compléter leur dossier.

Appelé à délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'attribuer au comité des fêtes une subvention de 250 € ;
- de maintenir à l'association des anciens combattants une subvention de 100 € ;
- de ne pas retenir la demande de la croix rouge de Langon.

- de charger Mme le Maire de l'exécution de la présente.

III- Informations et questions diverses

● SICTOM du Sud Gironde

Rapporteur : Joël LESCOUZERES.

Une nouvelle organisation va être mise en place dans les déchèteries afin de renforcer le contrôle d'accès aux sites des usagers et des professionnels, uniquement à ceux qui payent le service.

Au 1^{er} septembre, les usagers devront présenter leur code barre personnel ou carte rigide pour accéder aux déchèteries.

● SIPHEM

Mme le Maire informe que la commune n'a pas été inscrite cette année au programme du CRRTE (Contrat Rural de Transition Energétique). Les délais étaient en effet très contraints et il n'a pas été possible de présenter un projet chiffré dans les temps). Il est établi que les CRRTE doivent être rédigés à l'échelle de groupement de CDC.

Une réunion est prévue avec le SIPHEM le 22 juillet prochain, afin de préparer une étude concernant la mise en place du projet de création d'une chaufferie collective pour la mairie et l'école avec visite des locaux, qui pourra être inscrit ultérieurement dans le cadre du CRRTE.

● Exploitation forestière

Rapporteur : Bernard PICHEVIN

Des travaux d'exploitation forestière se déroulent actuellement sur la commune. Une surveillance a été mise en place avec état des lieux réalisé avant et après les travaux afin de prévenir toute dégradation des voies communales et des chemins ruraux ou des obstructions de fossés.

● Travaux sur RD 223

Des travaux de forage et d'enfouissement d'une ligne électrique pour alimenter le parc photovoltaïque de Préchac sont prévus en bordure de la RD 223 traversant le bourg, entre le 5 juillet et le 6 août. Ce chantier devrait générer des perturbations au niveau de la circulation.

● **Rentrée des classes**

Une réunion avec le personnel périscolaire est prévue afin d'organiser le temps de travail de chacun en fonction des nécessités du service et de l'effectif scolaire réparti suivant les niveaux.

● **SIELECT du Sauternais**

Rapporteur : Micheline DIDY

Suite à la dernière réunion du SIELECT du Sauternais, il a été évoqué pour les communes la possibilité d'obtenir des aides financières du Département dans le cadre d'un programme d'enfouissement du réseau de fibre optique. Renseignements à venir auprès de Gironde Haut Méga ou Gironde Numérique.

● **Bulletin municipal**

Le prochain bulletin municipal est en préparation.

● **Culture et patrimoine**

Il est évoqué la possibilité de création d'une association « Culture et patrimoine ». Marie BERTS et Michèle LARRUE sont parties prenantes dans ce projet. Dans le cadre des prochaines journées du patrimoine des 18 et 19 septembre, une réflexion sera engagée sur la mise en place d'une action de mise en place d'un circuit de randonnée vers le tumulus du Couhé.

● **Avancement des travaux de l'école**

Rapporteur : Serge GEROMETTA

Faute de disponibilité dans le planning des artisans et difficulté d'approvisionnement en matériaux (bois, tuiles), les travaux de réfection du préau de l'école ne pourront être réalisés pendant les vacances scolaires cet été. Il est envisagé de le prévoir pendant le temps scolaire avec une organisation appropriée.

● **Réservation salle des fêtes**

Il est décidé que la municipalité réserve la salle des fêtes tous les deuxièmes vendredis du mois, pour les réunions du conseil municipal ou autres le cas échéant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes. Fait et délibéré le jour, mois et an que-dessus.

P A G E D E S S I G N A T U R E S

● *D 2021-18 – Contrat d’adressage de la commune avec la Poste ;*

● *D 2021-19 – Adhésion au groupement de commandes entre la
CdC du Bazadais et les communes membres concernant les
travaux de voirie 2022-2026 ;*

● *D 2021-20 – Demandes de subventions*

● *Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juillet 2021*

Ont signé au registre des délibérations,

Michelle LABROUCHE, Maire

Serge GEROMETTA, adjoint

Joël LESCOUZERES, adjoint

Bernard PICHEVIN, adjoint

Marie BERTS

Micheline DIDY

Elisabeth ESPAGNET

Michèle LARRUE

Patrice DESPUJOLS

Michel TCHERBAKOFF